

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 12 octobre 2018

6^{ème} Commission

N° CP-2018-9-6-2

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté**AMENAGEMENT FONCIER
DISSOLUTION DE COMMISSIONS COMMUNALES D'AMENAGEMENT FONCIER**

Résumé : Les opérations d'aménagement foncier à BALLERSDORF, BURNHAUPT-LE-HAUT, ETEIMBES, SCHWEIGHOUSE-PRES-THANN et SOPPE-LE-HAUT ont été clôturées le 13 novembre 2015. La procédure à REININGUE a été arrêtée le 8 novembre 2017. Dès lors les Commissions Communales d'Aménagement Foncier (CCAF) y afférentes n'ont plus lieu d'exister. Je vous propose de dissoudre ces 6 CCAF, constituées par délibération de la Commission Permanente.

Des Commissions Communales d'Aménagement Foncier (CCAF) ont été constituées dans le cadre de la déviation de la RD 419 à BALLERSDORF et du projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) Rhin-Rhône à BURNHAUPT-LE-HAUT, ETEIMBES, SCHWEIGHOUSE-PRES-THANN, SOPPE-LE-HAUT et REININGUE.

Les 5 premières ont mené à terme les opérations d'aménagement foncier, qui ont été clôturées le 13 novembre 2015.

Celle de REININGUE a demandé à stopper la procédure en raison du report de la construction de la LGV (arrêté de la Présidente du Conseil départemental en date du 8 novembre 2017). Les marchés d'études afférents à cette dernière opération sont en cours de résiliation.

Ces commissions n'ont désormais plus de raison d'exister. Plus aucune compétence ne leur est dévolue.

En conséquence, je vous propose de dissoudre les Commissions Communales d'Aménagement Foncier de BALLERSDORF, BURNHAUPT-LE-HAUT, ETEIMBES, SCHWEIGHOUSE-PRES-THANN, SOPPE-LE-HAUT et REININGUE.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT